



## Calendrier des affichages 2024-2025

- Du 19 octobre au 2 novembre 2024  
Affichage de postes techniciens et professionnels
- Du 30 novembre au 14 décembre 2024  
Période d'affichage facultative
- Du 18 janvier au 1<sup>er</sup> février 2025  
Affichage de postes techniciens
- Du 15 février au 1<sup>er</sup> mars 2025  
Affichage de postes professionnels
- Du 29 mars au 12 avril 2025  
Affichage de postes techniciens et professionnels
- Du 10 au 24 mai 2025  
Période d'affichage facultative

**CATEGORIE 4**



## Période d'affichage pour les mandats 2024-2025

- Du 9 au 15 septembre 2024\*\*
- Du 30 septembre au 6 octobre 2024\*\*
- Du 4 au 10 novembre 2024\*\*
- Du 18 au 24 novembre 2024\*\*
- Du 16 au 22 décembre 2024\*\*
- Du 6 au 12 janvier 2025\*\*
- Du 3 au 9 février 2025\*\*
- Du 3 au 9 mars 2025\*\*
- Du 17 au 23 mars 2025\*\*
- Du 14 au 20 avril 2025\*\*
- Du 28 avril au 4 mai 2025\*\*
- Du 26 mai au 1<sup>er</sup> juin 2025\*\*

➤ Du 9 au 15 juin 2025\*\*

➤ Du 23 au 29 juin 2025\*\*

## \*\* Période d'affichage pour les mandats

Les périodes d'affichage pour les mandats ont été ajoutées au calendrier afin de faciliter la recherche et d'augmenter la visibilité. Toutefois, l'employeur conserve son droit d'afficher un mandat en tout temps si un besoin urgent se présente.